



Commune de Caylus

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Aménagement d'un centre de loisirs dans l'ancienne école privée

## Règlement de la consultation (RC)

Date limite de remise des plis

**Vendredi 24 Mai 2024 à 12 h 00**

# 1 OBJET DU CONTRAT

## Objet

- 01 – VRD** (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement)
- 02 – Gros Œuvre** (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)
- 03- Charpente Bois Couverture Zinguerie** (Code CPV : 452611005)
- 04- Serrurerie** (CPV 44316500-3 : Serrurerie)
- 05- Menuiserie Bois** (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
- 06 – Plâtrerie** (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie)
- 07 – Plomberie Sanitaire CVC** (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie)
- 08 – Electricité** (CPV 45311200-2 : Travaux d'installations électriques)
- 09 – Sols Faiences** (CPV 45431000-7 : Carrelages)
- 10 – Peinture** (CPV 45442100-8 - Travaux de peinture)
- 11 - Ascenseurs** (CPV 45313100-5) - Travaux d'installation d'ascenseurs)

### ■ Acheteur :

#### Commune de Caylus

Représentant : Mr Le Maire

Adresse : Mairie

3 Place de la Halle

82160 CAYLUS

Courriel : mairie@caylus.com

Site internet : www.caylus.com

### ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **l'aménagement d'un Centre de Loisirs dans l'ancienne école privée de Caylus**

La présente consultation a pour objet l'aménagement d'un Centre de Loisirs dans l'ancienne école privée de Caylus

Ce bâtiment est situé rue de Lifernet à Caylus. La consultation est décomposée en 11 lots.

Code CPV	Libellé CPV
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

### ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	CAYLUS – Aménagement d'un Centre de Loisirs dans l'ancienne école privée
 Acheteur	Commune de Caylus
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	11 lots
 Lieu d'exécution	sur la commune de Caylus
 Durée	11 Mois
 Pénalités de retard	150 € par jour de retard
 Variation des prix	Fermes actualisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

### ■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 11 lots :

## 2 CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

La date de remise des offres est fixée au Vendredi 24 Mai 2024 à 12 h 00

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible gratuitement de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches-publics.info/accueil.htm>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisé.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Les candidats sont cependant invités à s'identifier sur le profil acheteur et notamment à fournir une adresse courriel électronique afin que puissent leur être communiquées, les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation par l'acheteur. Par défaut, il appartient aux candidats de récupérer les informations communiquées par leurs propres moyens et notamment par une consultation régulière du profil acheteur. Le candidat est le seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée.

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Attestation de visite du site à faire compléter
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Planning
- Plans
- Diag
- RICT
- PGC
- Etude de sol
- Règlement de la consultation (RC)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Réponse et forme juridique des groupements :

Avant l'attribution, l'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux candidats conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du code de la commande publique.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que titulaire et en tant que membre d'un groupement.

### ■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Une visite est obligatoire pour les lots : VRD – Gros Œuvre – Charpente – Serrurerie. La visite reste possible pour les autres lots.

- Personne à contacter : Mairie de CAYLUS - 05 63 67 06 17

- Dates et horaires : La prise de rendez-vous se fera par téléphone

Heures d'ouverture Mairie :

Le Lundi : de 09 h 00 à 12 h 30  
Le Mardi : de 09 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 H 30  
Le Mercredi : de 09 h 00 à 12 h 30  
Le Jeudi : de 09 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 H 30  
Le Vendredi : de 09 h 00 à 12 h 30

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. L'attestation de visite incluse au DCE est à faire signer au représentant de l'acheteur lors de la visite.

L'absence de visite rendra l'offre irrégulière et ne sera pas analysée.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### 3 PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Des **variantes de type prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes :

Variantes exigées	Informations complémentaires
Alarme anti intrusion - (Lot(s) 07)	Type de solution : Supplémentaire à la solution de base
Commande Centralisée chauffage / climatisation (Lot(s) 08)	Type de solution : Supplémentaire à la solution de base

Les candidats devront obligatoirement répondre à l'intégralité des variantes exigées listées ci-dessus. A défaut, leur offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée, ni régularisée.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches-publics.info/accueil.htm>.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite de réception, est considéré comme hors délai et sera rejeté.**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Commune de Caylus  
3 place de la halle – 82160 CAYLUS  
mairie@caylus.com

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit

être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAAdES ou PAdES.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
1 - Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie). Ce document contient également la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans l'un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L52-12-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
2 - Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie). Ce document présente les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat individuel ou chacun des membres du groupement. En cas de candidature groupée, ce document doit être fourni par chaque membre du groupement.
3 - Pouvoir	L'indication des personnes habilitées à engager le candidat.
4 - Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
5 - Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
6 - Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
7 - Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
8 - Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) établi conformément aux modèle fixé par le règlement de la Commission européenne du 6 janvier 2016, rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Ce document est disponible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics,
- le RIB du sous-traitant.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
Attestation de visite signée	Attestation de visite signée obligatoire pour les lots VRD – Gros Œuvre – Charpente et Serrurerie
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Décomposition du prix global et forfaitaire
Mémoire technique	Mémoire technique comprenant : - la méthodologie de travail et mode opératoire envisagés - les moyens humains affectés à l'exécution de la prestation - le planning détaillé par tâches et adapté au chantier - Note relative à la sécurité et démarche environnementale mise en oeuvre - la liste des fournitures, produits et matériaux qui seront mis en oeuvre, fournir les fiches techniques, références pertinentes en regard de l'opération

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire technique doit permettre d'appréhender les solutions techniques et l'organisation déployée pour le chantier. L'entreprise devra être concise dans la rédaction, **le mémoire devra être limité à 40 pages maximum**, les fiches techniques pouvant être présentées en annexe.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leur offre doit impérativement être libellée au moyen des documents mis à leur disposition dans le dossier de consultation des entreprises, sous peine de rejet de l'offre. Les autres pièces contractuelles (CCAP, CCTP, CCP, plans etc.) ne sont pas jointes à l'offre, seules les pièces détenues par l'acheteur font foi.

■ **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres et subventions publiques.

Le règlement des sommes dues s'effectuera par virement bancaire dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur.

Les candidats sont notamment invités à ne pas utiliser certains formats de fichiers (.exe), certains outils (macro), à limiter les arborescences dans leur dossier et faire en sorte que leur pli ne soit pas trop volumineux.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée à l'article 'Modalités de remise des offres'.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à

contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

## 4 JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de sélection des candidats :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Prix apprécié au regard des documents financiers fournis par le candidat
2. Valeur technique (60 %)	Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat mémoire noté sur 100 points
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens humains et matériels (de l'entreprise, et affectés au chantier) : 20 points</li><li>• Références pertinentes en regard de l'opération : 10 points</li><li>• Méthodologie d'intervention <b>adaptée au chantier</b> : 30 points</li><li>• Planning détaillé élaboré par l'entreprise : 15 points</li><li>• Note relative à la démarche environnementale mise en œuvre : 10 points</li><li>• Note relative à la sécurité : 10 points</li><li>• Fiches techniques des produits mis en œuvre : 5 points</li></ul>

*Modalités de calcul des notes :*

#### **Prix des prestations : (noté sur 10)**

Les notes sont proportionnées aux valeurs financières des offres. La meilleure offre (prix le plus bas) détermine la note maximale (10) et sert de référence pour la notation des autres offres.

La note des autres candidats s'obtient donc selon la formule suivante :

$$\frac{\text{(Valeur de la meilleure offre/Valeur de l'offre)} \times 10}{10}$$

La pondération exprimée en pourcentage est appliquée à la note finale obtenue.

#### **Valeur technique :**

Des points sont accordés au regard du mémoire technique (ou du cadre de mémoire technique le cas échéant).  
 Les notes sont proportionnées au nombre de points obtenus. Le nombre de points le plus élevé détermine la note maximale (10) et sert de référence pour la notation des autres offres.

La note des autres candidats s'obtient donc selon la formule suivante :

$$\frac{\text{(Valeur de l'offre/Valeur de la meilleure offre)} \times 10}{10}$$

La pondération exprimée en pourcentage est appliquée à la note finale obtenue.

**Calcul de la note finale et classement des offres :**

La note finale de chaque candidat correspond à la somme des notes obtenues pour chacun des critères précités. Le candidat obtenant la meilleure note globale est classé en 1<sup>ère</sup> position.

Les notes sont exprimées avec deux chiffres après la virgule. Elles seront arrondies de la manière suivante :

- si le 3<sup>ème</sup> chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au centième inférieur,
- si le 3<sup>ème</sup> chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centième supérieur.

En cas d'égalité entre les notes, celles-ci seront exprimées avec 3 chiffres après la virgule, l'arrondi s'effectuant alors selon la même règle que ci-dessus, mais à partir du 4<sup>ème</sup> chiffre, et ainsi de suite afin de départager les candidats.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, addition ou report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, addition ou report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau de prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer son offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. **L'absence d'acte d'engagement rend l'offre irrégulière et ne pourra pas faire l'objet d'une régularisation.**

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les

plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

#### ■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, l'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
N° SIRET	Numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R.2143-13 ou pour les candidats étrangers, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Le délai accordé au(x) candidat(s) par l'acheteur, pour remettre ces documents, ne pourra pas être supérieur à 5 jours.

## 5 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : <https://www.marches-publics-publics.info/>

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

#### ■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.
-

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Toulouse  
68 rue Raymond IV  
31068 Toulouse

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradmin.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradmin.fr)

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, ou directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)